ANOMALIES DENTAIRES COMME CAUSE DE NON-CONFIRMATION

Proposition pour une base d'appréciation

par **le Professeur Marcel THÉRET**
Membre de la Commission Zootechnique de la S.C.C.

Introduction :

Afin d'éviter toute confusion, il est nécessaire de préciser l'identification des différentes dents, ce qui nous permet de rectifier une erreur qui s'était glissée dans la réalisation d'un dessin des arcades dentaires du chien. Ce dessin figure dans la publication du rapport présenté à la Commission Zootechnique de la S.C.C. en juin 1978 et publié la même année dans la Revue Officielle de la Cynophilie Française et ayant pour titre *"Les anomalies dentaires"*.

Sur le dessin, à la mâchoire supérieure ont été identifiées 3 prémolaires et 3 molaires au lieu de 4 prémolaires et 2 molaires. Les carnassières supérieures sont des prémolaires et non des molaires. Un tableau d'identification des dents, en bas de page, pouvait permettre la rectification.

Il n'en reste pas moins vrai qu'une confusion peut toujours s'installer entre molaires et prémolaires. Les dessins avec leur légende présentés ici nous conduisent à préciser les dénominations des molaires en général. Les incisives et les canines ne posent aucun problème.

Etant donnée l'origine des dents carnassières il semblait plus logique de ne plus employer le terme prémolaire et de le remplacer par celui de précarnassière.

L'examen de ces "pM" permet de mettre en évidence une nette différence de conformation entre les pM_4 inférieures et les pM_3 supérieures et les autres "pM". Ces dernières ne sont pas fonctionnelles ou à peine ce qui veut dire que leur absence ne contribue que très partiellement à gêner la préhension des aliments et leur mastication.

Les Figures II précisent bien l'ensemble des noms affectés à chacune des dents adultes du chien.

Arcades dentaires d'un chien adulte

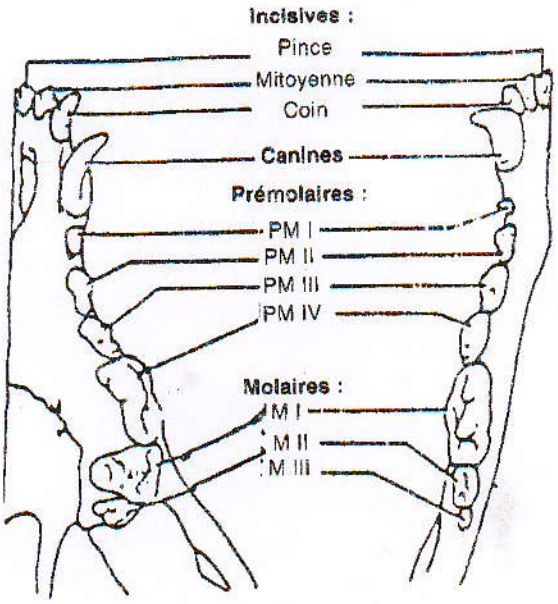

Figure I

12

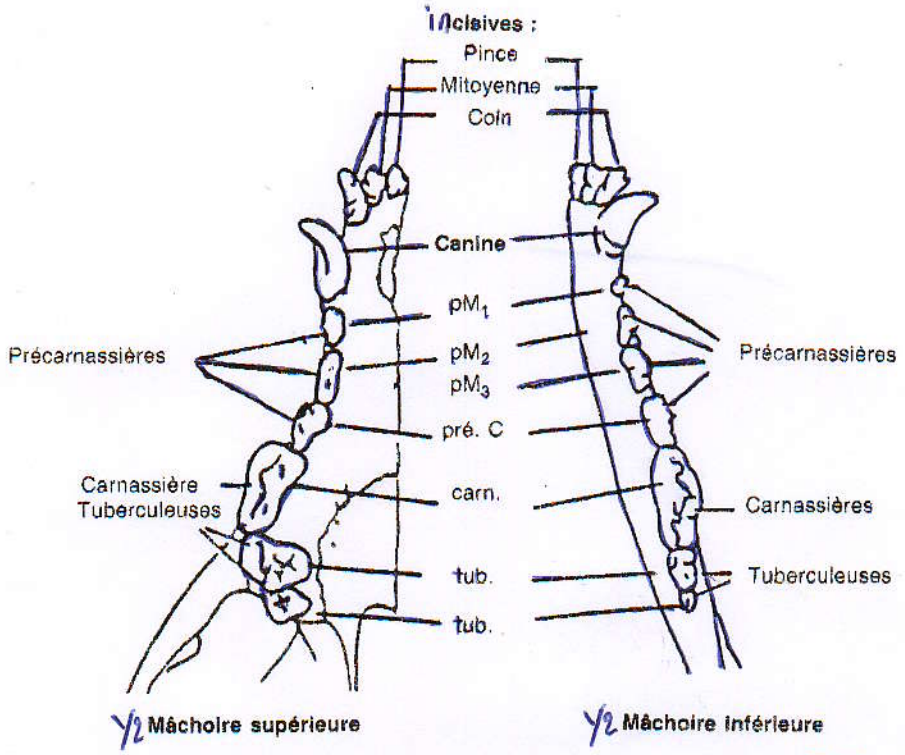

Figure II

	pM_1	pM_2	pM_3	pM_4	M_1	M_2	M_3
1/2 mâchoire supérieure	1 pC	2 pC	3 C	C	T	T	
1/2 mâchoire inférieure	1 pC	2 pC	3 pC	4 pC	C	T	T

(pC = précarnassières ; C = carnassières ; T = tuberculeuses)

Les principales anomalies dentaires (V. rapport 1978)

Les anomalies dentaires sont signalées dans toutes les espèces et peuvent intéresser la forme des dents, leur structure, leur éruption, leur implantation et leur nombre, avec plus souvent absence que surnombre.

Il convient de retenir que les défauts d'affrontement des dents dépendent d'une modification de la forme des maxillaires et ne sont pas liés à la dentition. Les malformations dentaires restent rares et le cas qui retient l'attention est celui de l'absence de dents. Les cas de dents surnuméraires restent rares et peuvent avoir comme origine la persistance de dents lactéales faciles à enlever. En réalité, nous n'avons pratiquement aucun renseignement précis sur la possibilité de transmission héréditaire de cette anomalie dont l'importance reste secondaire.

Absence de dents et non-confirmation

Actuellement, le caractère absence de dents figure dans la liste des cas de non confirmation en fonction des critères fixés en accord avec les responsables des Clubs de races par la Commission Zootechnique de la S.C.C. Les bases restent floues et il apparaît opportun de repenser le problème en essayant de dégager des critères précis de non confirmation, tout en ayant le souci d'entreprendre des études permettant de mieux connaître la transmission des anomalies dentaires.

Le problème posé est complexe car la confirmation n'a lieu qu'à un an environ (variable suivant les races) et la dentition d'adulte n'est complète qu'à 7 mois, alors que les chiens sont achetés en général vers l'âge de 2 mois. Par ailleurs, une dentition de lait normale peut très bien être remplacée par une dentition d'adulte présentant des défauts.

Pour ne retenir que les cas d'absence de dents, il faut savoir qu'ils peuvent être dus à :

— l'absence d'un bourgeon dentaire ;
— le non développement du bourgeon dentaire ;
— la perte accidentelle de la dent.

Ce dernier cas ne soulève aucune difficulté, un certificat de Docteur Vétérinaire attestant cette perte accidentelle.

Le cas du bourgeon dentaire reste plus complexe à traiter. A vrai dire, peu d'études ont été faites sur l'absence ou la non évolution des bourgeons dentaires. La vérification de leur présence demande une radiographie, ce qui, en réalité, n'est pratiquement jamais fait. On serait tenté de considérer que la présence d'un bourgeon dentaire non développé égale présence de dent, ce qui conduirait à ne pouvoir statuer sur l'absence d'une dent en l'absence de radiographie. Or, du point de vue génétique, il est vraisemblable que le caractère "absence de dent" est récessif, autosomal à pénétrance et expressivité variables. Cela veut dire qu'il n'est pas lié au sexe et qu'il peut se manifester avec une intensité plus ou moins grande du point de vue nombre de dents, et le non développement d'un bourgeon dentaire peut fort bien être considéré comme une manifestation de la pénétrance due au gène responsable de l'anomalie. Il est possible que plusieurs gènes interviennent sans que le raisonnement soit changé pour autant. Dans ce cas, la présence d'un bourgeon dentaire non développé équivaut à une absence de dent.

Seul le nombre de dents absentes est à retenir.

Chez les chiens dits "nus" dont l'alopécie a valeur de caractère ethnique, la dentition est toujours anormale et présente souvent une oligodontie importante. Les dents ayant comme le poil une origine ectodermique il est logique que l'absence de système pileux s'accompagne d'une modification profonde de la denture.

Importance de l'absence des dents en fonction de leur dénomination

Les dents, par leur lieu d'implantation et leur forme particulière jouent un rôle plus ou moins important dans la préhension et la mastification des aliments.

Le chien comme carnivore dilacère ses proies et, en fait, mastique assez peu ses aliments. Canines et incisives jouent un rôle capital dans le premier acte, tandis que les carnassières peuvent broyer les os et assurer une mastication sommaire, aidées en cela par les précarnassières qui les touchent et les tuberculeuses.

On en déduit donc une sévérité croissante pour l'absence des dents.

Précarnassière
Incisives et tuberculeuses
Canines
Carnassières

L'absence d'une des deux dernières dents doit entraîner, en principe, la non-confirmation.

Par contre, il est proposé que l'absence de PC^1 n'intervienne pas dans l'appréciation du manque de dents.

Facteurs liés à la race conduisant à une sévérité plus ou moins grande lors d'oligodontie

La conduite à tenir devant un cas d'absence de dents ne peut être déterminée de façon absolue. Certes, on peut être amené à tenir compte de la qualité du chien du point de vue conformité au standard d'origine, mais il n'y a là que des cas d'espèce.

D'un point de vue plus général, la sévérité tiendra compte de l'**importance de l'effectif de la race** et de la **fréquence de l'anomalie** dans la race considérée.

Importance de l'effectif de base

Une sélection sévère dans le cadre d'une race à faible effectif pénaliserait la race et la raréfaction des reproducteurs mâles pourrait avoir après quelques générations des effets néfastes dus à une augmentation du taux de consanguinité.

Pour une race à large effectif une attitude plus stricte sera de rigueur et pour les cas graves d'anomalies dentaires il ne faudrait pas se laisser influencer par la *"beauté"* du sujet porteur de l'anomalie.

Fréquence et importance des anomalies dans les diverses races

Actuellement, il est impossible de pouvoir citer un pourcentage de la fréquence et de l'importance des anomalies pour la quasi totalité des races.

L'appréciation est toujours faite d'une façon approximative et aucun seuil précis ne peut être établi pour déterminer la conduite à tenir pour la détermination des seuils de non confirmation.

A l'évidence, une telle fréquence, ne peut être déterminée qu'après le dépouillement d'une enquête menée par les responsables des Clubs. Or, nous savons que les éleveurs sont plus enclains à dissimuler un défaut qu'à reconnaître sa présence, ce qui va à l'encontre de toute entreprise de sélection.

Etant donnée la bénignité relative de l'anomalie, il devrait être facile à un Club d'obtenir rapidement des renseignements précis sur la fréquence de celle-ci.

Bases pour l'appréciation du nombre de dents absentes

I - Précarnassières

Ce sont ces dents qui sont les plus touchées et dont l'importance reste au demeurant faible. Les dents occupent une position symétrique sur chacun des deux maxillaires. On peut admettre que les facteurs génétiques intervenant sur l'absence des dents agissent sur le même type de dent sans que pour autant le caractère soit extériorisé d'une façon complète, c'est à dire symétrique.

Par exemple :

(I) * absence d'une pC_2 inférieure ou de deux pC_2 inférieures = 1 dent absente
* absence d'une pC_2 inférieure et d'une pC_2 supérieures = 2 dents absentes

Pour les précarnassières, il y aurait dont 5 possibilités avec un maximum de 10 dents absentes. Il conviendra de déterminer un seuil de sévérité en fonction de la fréquence de l'anomalie et de l'effectif de la race.

II - Les autres dents

En principe, l'absence d'incisives, de canines, de carnassières et secondairement de tuberculeuses, ne serait tolérée qu'exceptionnellement pour certaines races et après enquête permettant d'apprécier la fréquence de l'anomalie. Dans le cas d'absence exceptionnelle, la sévérité serait absolue.

Proposition pour harmoniser l'attitude à avoir devant les cas d'absence de dents selon les races

En fonction de la fréquence des anomalies et de l'importance des effectifs de la race, une attitude plus ou moins sévère sera adoptée selon les normes suivantes :

Evolution de la sévérité :

* Sévérité absolue : aucune tolérance XXXXX
* Sévérité raisonnable : tolérance dans le cas où le chien est par ailleurs parfait et si ses parents ont toutes leurs dents
  Absence d'une pC_2 ou 1 pC_2 XXXX
* Faible tolérance : 2 pC XXX
* Tolérance raisonnable : 3 pC XX
* Grande tolérance : 4 pC X

Ce n'est que pour les trois dernières propositions que pourrait être envisagée l'absence d'autres dents que les pC après étude particulière pour chaque race intéressée.

Cette proposition tient compte du fait que deux dents homologues sur un même maxillaire ne sont que relativement rarement absente ensemble.

Tableau d'appréciation

Pour l'évaluation des effectifs on se baserait sur le nombre d'inscriptions au L.O.F. par an.

Effectif basé sur inscription au L.O.F. / Fréquence de l'anomalie	— 100	de 100 à 1000	+ de 1000
Très rare	XXXX	XXXX	XXXXX
De temps en temps	XXX	XXX	XXXX
Fréquente	X	XX	XXX

L'application de ces normes est d'une grande simplicité et pour chaque race l'attitude à prendre ne devrait soulever aucune difficulté.

(1) pC_1 remplace pC_1 dans la mesure où cette dent n'est plus comptabilisée.

Rappelons que l'évaluation des effectifs se base sur le nombre de demandes d'inscriptions au L.O.F., c'est à dire sur le nombre de sujets présentés à la confirmation pour une année. Les chiffres proposés peuvent être discutés.

Conclusion

Ces propositions ont été rédigées dans le seul but de faciliter la détermination des seuils de non-confirmation.

Quel en sera l'accueil auprès des éleveurs ? On ne saurait répondre à cette question et je me permettrai seulement de rapporter ici les conclusions générales de l'article de 1978.

Conclusions générales

Au terme de cette étude, nous sommes obligés de constater que, si les anomalies dentaires — notamment celles intéressant la diminution du nombre des précarnassières — font l'objet d'observations fréquentes, nous connaissons relativement peu de choses :

— 1° sur leur importance suivant les races

— 2° sur les modalités de transmission du point de vue génétique

— 3° sur leur incidence éventuelle sur la mastification ou la préhension des aliments

Devant autant d'incertitude, il convient d'avoir une attitude nuancée, sauf pour les cas d'absence de dents dont la fonction est évidente, c'est-à-dire les incisives, les canines et les carnassières, les tuberculeuses (sauf les dents incluses chez les chiens à face courte).

Il est souhaitable de rechercher des dentitions normales. Pour des races où les anomalies sont assez rares, l'élimination de la reproduction par non confirmation conduit rapidement à la suppression de l'anomalie. C'est ce qui a été réalisé il y a plusieurs années déjà chez le Berger Allemand. Pour celles où, au contraire, la diminution du nombre des prémolaires est fréquente, une certaine tolérance est sage tant que ne seront pas connues les modalités de transmission du caractère.

Les diverses anomalies signalées : dents surnuméraires, dents de taille anormale..., étant donnée leur relative rareté, peuvent facilement être considérées comme des "défauts graves".

Quant aux cas de modifications de l'arcade dentaire par prognasthisme ou brachignathisme, on ne saurait, en aucun cas, les assimiler à des anomalies de la dentition.

Afin de pouvoir étudier les modalités de transmission héréditaire des anomalies dentaires, il est indispensable que les éleveurs puissent fournir la formule dentaire précise de couples de reproducteurs et de la totalité de celle de leurs descendants par portée. Il sera alors possible de dicter la conduite à tenir devant une anomalie de dentition de son importance.

*
* *

Le 11 octobre 1990, la Commission Zootechnique a félicité le professeur THÉRET d'avoir apporté cet important complément au rapport sur les anomalies dentaires adopté en 1977. Elle a, en conclusion, mis le vœu d'une mise en route prochaine d'une étude sur la qualité des dents.

Le 12 décembre 1990, le Comité s'est associé aux félicitations et au vœu de la Commission.

ANNEXE

CONSEILS PRATIQUES D'APPLICATION FORMULÉS PAR LE DOCTEUR SURGET AU NOM DE LA COMMISSION ZOOTECHNIQUE

La dénomination "précarnassières" est attribuée à toutes les dents situées entre la canine et la carnassière, aussi bien à la mâchoire inférieure (où la carnassière et une molaire) qu'à la mâchoire supérieure (où elle est une prémolaire).

Le sigle "Pc" est adopté pour désigner les précarnassières.

Les petites précarnassières pc1, situées juste en arrière des canines, sont considérées — aussi bien par les anatomistes que par les généticiens — comme n'ayant pas une bien grande importance et n'ayant aucune réalité fonctionnelle. On ignore d'ailleurs réellement s'il s'agit de dents lactéales d'apparition tardive ou de dent d'adulte. Toujours est-il qu'elles sont le plus souvent enchassées dans la gencive sans présenter de racines. De ce fait **leur absence ne saurait constituer un défaut pénalisable** quel que soit le nombre manquant (une, deux, trois ou quatre).

L'absence des autres précarnassières doit être pénalisée en tenant compte à la fois de la fréquence de l'anomalie et de la population existante dans la race considérée. **Le tableau d'appréciation** communiqué ci-avant permet aux associations de race de se prononcer selon ces deux critères pour une politique de pénalisation réfléchie et mesurée.

Par contre, l'absence de dents importantes et fonctionnelles (Incisives, Canines, Carnassières et Tuberculeuses) doit être prise sérieusement en considération et pénalisée en conséquence.